

Nouveau coronavirus

Comment nous protéger



Recommandations du groupe professionnel ASTAG Déménagements pour les entreprises de déménagement

La branche suisse des déménagements garantit que même dans la situation de crise actuelle, tous les déménagements en Suisse puissent être effectués en tout temps de façon sûre et fiable. C'est pourquoi il est indispensable d'appliquer les mesures de protection conséquentes et efficaces contre une contamination pour le coronavirus. Le groupe professionnel Déménagements de l'Association suisse des transports routiers ASTAG a donc élaboré des recommandations pour **les entreprises de déménagement**.



La distance entre deux personnes sur le lieu de travail doit être d'au moins 2 mètres. Si cela n'est pas possible, la durée du contact doit être la plus courte possible (15 minutes au maximum).

Ne croisez aucune personne dans les escaliers mais là où la place est suffisante (à l'extérieur).

Limitez la taille du groupe de déménageurs à 5 personnes au maximum. S'il faut plus de personnel pour un déménagement, engagez plusieurs équipes indépendantes (de 5 personnes au maximum) par exemple une équipe pour le chargement et une autre sur le lieu du déchargement.

Dans la mesure du possible, conservez la même composition des équipes.



Réduisez à 2 le nombre des personnes dans le véhicule, soit en effectuant plusieurs trajets ou en utilisant plusieurs véhicules.

La distance entre les deux personnes doit être d'au moins 2 mètres. Si la distance minimale ne peut être respectée, toutes les personnes se trouvant dans le véhicule doivent se protéger avec un masque d'hygiène.

Nettoyez la cabine du conducteur et en particulier les poignées intérieures et extérieures, le volant ainsi que le tableau de bord (y compris le levier de vitesse et le système du frein à main).



Evitez le contact direct avec le client.

Ne serrez pas les mains.

Renoncez à signer les rapports ou alors chaque partie signe avec son propre stylo.



Le fait de se laver les mains est la mesure la plus importante pour se protéger contre la contagion. Sur les lieux de travail où cela n'est pas possible, les mains doivent être régulièrement désinfectées.

Emportez avec vous des linges ou/et du désinfectant et des gants pour le travail.

Utilisez votre propre vêtement de travail et lavez régulièrement les vêtements de travail.

Clause de non-responsabilité:

En règle générale, les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et de la SUVA sont applicables. La présente fiche de l'ASTAG n'a été établie qu'à titre d'information. Ce n'est donc pas une instruction exhaustive ou une check-list et elle ne peut pas remplacer le conseil d'un médecin. L'Association suisse des transports routiers ASTAG décline toute responsabilité pour les conséquences éventuelles de l'application et de l'omission d'un des points de cette fiche de recommandation.